



Mission 9

Ressources et accompagnement des politiques

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Session de décembre 2024

\\ Synthèse de la mission

La Mission 9 Ressources et accompagnement des politiques rassemble l'ensemble des dépenses qui contribuent indirectement à la mise en œuvre des politiques publiques : vie des assemblées, services financiers, communication, systèmes d'information, audit, gestion des risques, transformation, moyens généraux, affaires juridiques.

C'est également sur cette mission que figurent les moyens permettant aux hommes et aux femmes, élu-e-s comme agent-e-s publics, d'agir pour la Région dans les meilleures conditions de travail possibles.

Ce qui s'apparente ainsi à des « frais de structure » représente seulement 3,1% du budget régional. Ces programmes sont particulièrement percutés par la contrainte budgétaire et les perspectives défavorables ouvertes par le projet de loi de finances.

Cette mission comprend enfin les mouvements financiers divers et les dépenses nécessaires au remboursement de la dette régionale.

L'attention que porte la Région aux conditions dans lesquelles ses équipes sont mobilisées se traduira notamment par une hausse des moyens consacrés aux ressources humaines en particulier dans le domaine de la santé, de la prévoyance et de l'action sociale. Les contraintes budgétaires, la volonté de maîtrise de la masse salariale conduisent aussi la Région à stabiliser puis réduire le volume des emplois mobilisés dans une dynamique pluriannuelle associant renforcement de l'efficacité, innovation et priorisation des actions

Le développement des équipements informatiques et des solutions numériques sera marqué par la poursuite du déploiement réussi d'un outil de gestion de la relation aux usagers et le renforcement du cadre réglementaire de la sécurité des systèmes d'information (en particulier transposition en droit français de la directive NIS2) dans un contexte toujours marqué par des attaques informatiques très actives et virulentes sur les systèmes d'information des entreprises et des collectivités locales.

S'agissant de l'immobilier, l'année 2025 connaîtra notamment :

- l'achèvement de la construction du Centre fluvial de Saint-Perreux ;
- la poursuite des travaux à l'antenne de Lorient pour l'opération de mise en accessibilité et recomposition du site, au Centre fluvial d'Évran pour l'extension du centre (afin d'améliorer les conditions de travail et la performance énergétique du site) ;
- la poursuite des études en vue de la restructuration complète du site de Quimper ;
- le lancement des travaux pour l'aménagement du site Sainte-Barbe à Saint-Brieuc (suite à la phase préalable de dépollution-déconstruction) ;
- le démarrage de l'opération de remise à niveau au centre de Châteaulin (suite aux études réalisées en 2024).

En complément de la diffusion du magazine B et de l'adaptation de l'offre de communication digitale de la Région, l'année 2025 sera notamment marquée par une information renforcée et plus proche de lycéennes et lycéens, une présence territoriale plus marquée et le Grand Départ Bretagne du Tour de France Femmes avec Zwift.

Dans le cadre du projet d'administration, l'année 2025 sera l'occasion d'accentuer le travail de formalisation et gestion de la maîtrise de risques et des activités pour mieux prévenir, anticiper et gérer la survenance d'incidents et allouer au mieux les moyens de la collectivité au regard des risques encourus.

Les crédits mobilisés en 2025 représentent 91,9 M€ en autorisations de programme et d'engagement et 530 M€ en crédits de paiement.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 9

Programme 901

Programme 902

Programme 903

Programme 904

Programme 905

Programme 906

Programme 907

Programme 908

Programme 909

Mouvements financiers divers

Programme 901

Conditions de travail et compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les canaux, les services administratifs et techniques qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi une action publique de qualité. Les moyens prévus dans ce programme traduisent la volonté de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilante sur les dépenses publiques engagées.

\\ 2025 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur

Les volets handicap et égalité professionnelle demeurent des axes importants de la politique de ressources humaines de la collectivité. La thématique de la diversité doit venir compléter ces deux volets pour enrichir les plans d'action déjà existants. Par ailleurs, dans le cadre de l'index égalité dont la publication est désormais obligatoire depuis septembre 2024, la collectivité adaptera également son plan d'action afin notamment de réduire les écarts constatés dans les taux de promotion entre les femmes et les hommes sur certains métiers du fait notamment d'une faible féminisation de ces derniers. La convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) se poursuit et permet le maintien dans l'emploi, l'aide à l'équipement et un suivi adapté pour les agents en situation de handicap. Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et pour faire face aux situations conflictuelles ou difficiles dans les collectifs de travail, en complément de la cellule signalement, un dispositif d'écoute psychologique externalisée est désormais mis en place.

→ Dialogue social

En matière de dialogue social, de nombreux sujets seront présentés devant les instances paritaires, en matière de formation avec la présentation du guide pratique dédié, de recrutement avec le recours expérimental à des associations d'insertion, ou encore d'insertion et d'égalité avec la présentation des bilans et actualisations des plans d'action dédiés. Par ailleurs, les lignes directrices de gestion, le temps de travail ou encore le plan de développement des compétences des agents seront également à l'ordre du jour des discussions.

→ Développement de la communication interne

La communication interne va poursuivre ses travaux de valorisation des métiers de la collectivité et des politiques publiques mises en œuvre par l'ensemble des agents avec des métiers très différents tant dans les établissements d'enseignement que dans les services administratifs, les canaux ou encore dans les ports. Après l'organisation d'un forum des managers des services en 2023 et des lycées en 2024, l'année 2025 marquera l'organisation d'un temps communs pour près de 400 agents en situation d'encadrement.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

624 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

12 027 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

604 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 977 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

En matière de système d'information, les travaux autour des outils décisionnels vont continuer, notamment sur les thématiques du recrutement, des données de paie et de carrière. L'outil de gestion de l'action sociale, développé en 2024, sera mis en production début 2025. Par ailleurs, les travaux d'interfaçage entre les différents logiciels doivent également permettre davantage de simplification et l'amélioration des procédures de gestion. Enfin, si l'année 2025 ne prévoit pas de changement d'outil particulier, des travaux visant à l'évolution et l'adaptation des outils existants seront conduits. Ces travaux d'amélioration continue du système d'information des ressources humaines doivent ainsi permettre aux gestionnaires des ressources humaines de poursuivre leurs actions sur des tâches à plus forte valeur ajoutée à destination des agents de la collectivité, notamment en matière d'accompagnement à l'usage des outils métiers pour les agents ayant plus de difficultés avec l'usage des outils numériques.

→ Mobilité et recrutement

En matière de mobilité et recrutement, le travail autour de la stratégie et de la marque employeur doivent permettre de mieux faire connaître encore la Région Bretagne comme un employeur avec des métiers très variés, différents degrés de technicité et de responsabilité et répartis sur l'ensemble du territoire. Les dispositifs d'accompagnement des trajectoires professionnelles, de recrutement des contractuels temporaires ou encore d'insertion professionnelle développés depuis plusieurs années ont permis de compléter les modalités plus classiques de recrutement. La mobilité interne demeure un élément important et les agents peuvent bénéficier de l'accompagnement de conseillères en évolution professionnelle.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

L'année 2025 va coïncider avec la mise en place d'une nouvelle politique d'action sociale construite autour de trois principes fondateurs. Tout d'abord, une politique d'action sociale équitable, selon un mécanisme distributif pour aider davantage les agents qui en ont le plus besoin au regard de leurs ressources. Ensuite, une politique d'action sociale universelle, permettant à chaque agent de pouvoir trouver un avantage, quel que soit son profil, et ce grâce à un panel suffisamment diversifié de prestations. Enfin, une politique d'action sociale souple qui s'adapte aux besoins et attentes des agents, en introduisant une sorte de « droit de tirage » avec plafond par agent pour certaines familles de prestation, pour répondre à une logique du « à la carte ». Cette souplesse est également apportée grâce à des modalités de souscription simplifiées, que l'agent peut enclencher davantage quand il le souhaite, et non quand l'employeur le lui demande. En répondant mieux aux attentes individuelles, la politique d'action sociale doit ainsi contribuer à améliorer la motivation des agents et leur qualité de vie au travail. Une enveloppe d'1,9 M supplémentaires est ainsi prévue et par ailleurs, des dispositifs auparavant rattachés au programme 902 seront désormais rattachés au programme 901. En 2025, les travaux autour de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) vont se poursuivre avec une réflexion autour des contrats de groupe notamment sur le volet de la prévoyance.

→ Dispositifs de formation et plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences se poursuit et vise à répondre aux évolutions de l'organisation et à la nécessaire actualisation des compétences des agents dans des domaines souvent spécifiques et pour des métiers très variés, tant dans le domaine administratif que technique. Outre les sessions récurrentes dans les domaines de la sécurité ou les fondamentaux des différents métiers, les préparations aux concours demeurent une partie importante pour permettre aux agents de développer leurs compétences et d'évoluer dans leurs carrières. Par ailleurs, l'accompagnement des projets de direction, la construction de dispositifs spécifiques dans le cadre des journées de permanence en commun (JPC) dans les lycées ou encore l'appui au dispositif des escales managériales marqueront l'année 2025. Dans le cadre de la stratégie employeur, de nouvelles actions seront également mises en œuvre. Les frais de formation des apprentis n'étant plus entièrement pris en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la collectivité poursuivra son effort d'accompagnement de ces derniers afin de maintenir cet axe important de la politique RH.

→ Suivi sanitaire et social des agent·e·s

La médecine professionnelle et préventive va en 2025 continuer son travail d'accompagnement des agents. Une étude sur l'absentéisme va être conduite pour identifier les principales difficultés selon les métiers et déterminer les modalités d'amélioration. Organisées autour d'un chef de service, un médecin, trois infirmiers, un ergonome et deux assistantes administratives, différentes actions vont être mises en place, pour prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle, à travers les aménagements de poste et de locaux ou à travers des campagnes de sensibilisation ou encore de vaccination. En matière d'accompagnement social, outre le rôle de la Commission d'Action Sociale qui apporte de l'aide aux agents qui rencontrent de fortes difficultés, le travail des assistantes sociales auprès des agents permet la prise en charge de situations souvent complexes et un accompagnement de proximité.

Programme 902

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 901, en lien avec les autres prestations sociales.

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment les différentes mesures réglementaires (variation du point d'indice, revalorisations du SMIC et/ou des grilles indiciaires, évolution des taux de cotisations et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale à effectifs constants).

Pour 2025, les différentes mesures réglementaires décidées en 2024 à l'échelle nationale entraînent ainsi une augmentation des dépenses de personnel pour la Région de l'ordre de 430 000 € à la suite de la revalorisation du SMIC et de 918 600 € à la suite de la revalorisation des taux de cotisations patronales de l'URSSAF Maladie – Maternité et Vieillesse déplafonnée. Par ailleurs l'évolution du GVT est estimée à près de 2 millions d'euros.

En matière d'effectifs, la collectivité poursuit son travail d'adaptation des postes au besoin de mise en œuvre des différentes politiques publiques. Pour ce faire, la collectivité privilégiera l'optimisation de l'organisation de l'administration et le redéploiement de poste systématiquement aux créations, afin de contenir les variations d'effectifs. Par ailleurs, un travail, initié en 2024, autour des trajectoires RH est en cours de construction et visera à terme une réduction progressive des effectifs, de façon à contenir l'évolution de la masse salariale, dans un contexte de forte contrainte budgétaire. La montée en puissance de la démarche de gestion des emplois et des compétences permettra d'accompagner cette démarche. Ce travail d'analyse et de prospective sera fait en fonction de nos capacités financières et intégrera en tout état de cause, la prise en compte d'une évolution à la baisse des concours de l'Etat. La commission des Finances sera associée aux différentes étapes de ce travail et un rendu-compte finalisé lui sera fait avant la mise en œuvre courant 2025 et au plus tard, lors de l'exécution du budget 2026.

La collectivité poursuit sa politique volontariste d'accueil des apprentis dans le cadre de sa politique jeunesse et d'insertion, avec le nombre constant de 65 supports budgétaires dédiés.

L'année 2025 sera également marquée par la mise en œuvre à compter de janvier de nouvelles modalités d'action sociale négociées en 2024 avec les représentants du personnel. Néanmoins, ces nouvelles modalités visant à renforcer l'attractivité de la collectivité et à soutenir le quotidien de vie et de travail des agents en poste dans un contexte d'inflation, impacteront principalement le programme P901 et non plus le programme P902 dû au glissement progressif vers des prestations basées sur des titres (chèques vacances, chèques culture, titres restaurant, CESU, etc.).

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

210 486 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2025 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

Du fait des mesures catégorielles (GVT, revalorisation du SMIC, adaptation des taux de cotisation), et des variations d'effectifs, l'évolution de la masse salariale est estimée à 1,59 % pour l'année à venir.

En matière d'adaptation des effectifs, il vous est proposé la transformation d'un support de catégorie C en support de catégorie B dans le domaine des transports afin de renforcer l'expertise en matière de production et d'analyse de données et ainsi mieux identifier les déplacements et calibrer les moyens nécessaires pour les adapter aux besoins des usagers.

→ Adaptation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

L'année 2024 a marqué la mise en place d'une prime annuelle d'intéressement à la performance collective avec la fixation d'objectifs et d'indicateurs de réussite lors du premier semestre. Cette prime s'appuie sur des indicateurs relatifs à la qualité de relation aux usagers (délais de mandatement des factures, taux de décroché de nos centrales d'appel) et des indicateurs relatifs à l'engagement collectif dans les transitions environnementales (diminution de la consommation énergétique des bâtiments, pourcentage de produits bio et de produits sous signe de qualité en restauration scolaire et administrative, augmentation de la part des déplacements professionnels intra Bretagne avec le train et les véhicules à faible émission). Cette prime sera versée pour la première fois sur la paie de mars 2025 pour un montant total estimé à 1,5 million d'euros maximum pour la collectivité en fonction de l'atteinte des objectifs.

→ Refonte des dispositifs d'action sociale

La collectivité va refondre en 2025 ses prestations d'action sociale permettant d'apporter un appui aux agents de la collectivité sur les besoins essentiels. Pour ce faire, une partie des dépenses de l'action sociale réalisée sur le programme P902 va être transférée vers le programme P901 à hauteur de 1 493 895 €. Cette bascule s'explique par le glissement progressif vers des prestations basées sur des titres (chèques vacances, chèques culture, titres restaurant, cesu, etc...). A l'échelle de ces deux programmes, une enveloppe de 1,9 million d'euros est ainsi identifiée.

→ Rémunération des collaborateurs de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques à hauteur de 1,066 million d'euros pour 2025. Ils résultent des décisions prises dans le cadre du nouveau mandat depuis 2021 et de la détermination des enveloppes par l'assemblée régionale pour l'ensemble des groupes politiques constitués.

→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondants sont évalués à 6 300 000 €.

TABLEAU DES EMPLOIS

		Grade de fléchage	Total 01/11/2024	Mouvements BP25	Total 01/01/2025
Emplois fonctionnels					
		Directeur général des services	1		1
		Directeur général adjoint	5		5
Catégorie A					
Cadres d'emplois des filières administrative et technique					
		Administrateur général/Ingénieur général			
		Administrateur hors classe			
		Ingénieur hors classe	28		28
		Administrateur			
		Ingénieur en chef			
		Attaché hors classe	31		31
		Ingénieur hors classe			
		Directeur (grade en voie d'extinction)			
		Attaché principal	152		152
		Ingénieur principal			
		Attaché			
		Ingénieur	460		460
Filière culturelle					
		Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine			
		Conservateur en chef	3		3
		Conservateur du patrimoine	2		2
		Cadre d'emplois des bibliothécaires			
		Bibliothécaire	2		2
		Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine			
		Attaché de conservation du patrimoine	9		9
Filière médico-sociale					
		Cadre d'emplois des médecins territoriaux			
		Médecin hors classe	2		2
		Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux			
		Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4		4
		Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux			
		Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2		2
Catégorie B					
Filière administrative					
		Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
		Rédacteur principal de 1ère classe	297	1	298
		Rédacteur principal de 2ème classe	2		2
Filière culturelle					
		Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine			
		Assistant de conservation principal de 1ère classe	1		1
		Assistant de conservation principal de 2ème classe			
Filière technique					
		Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux			
		Technicien principal de 1ère classe	136		136
		Technicien principal de 2ème classe	3		3
		Technicien	210		210
Catégorie C					
Filière administrative					
		Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	260	-1	259
Filière technique					
		Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux			
		Agent de maîtrise principal			
		Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
		Adjoint technique principal de 1ère classe	303		303
		Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement			
		Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	775		775
		Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539		1539
Sous Total			4227		4227
Hors filière					
		Emplois de Cabinet			
		Emplois de Cabinet	11		11
		Emplois de groupes d'élus			
		Emplois de groupes d'élus	28		28
		Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort			
		Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10		10
		Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	38		38
		Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet	142		142
		Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	40		40
		Autres			
		Contrats de projet	85		85
		Contrats d'apprentissage	65		65
		Conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE)	5		5
Sous Total			424		424
Total			4651		4651

Programme 903

Equipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2025 en actions

→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Dans le cadre des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus et afin que ceux-ci puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 15 000€ pour l'année 2025.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme 904

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

\\ 2025 en actions

En 2024 environ 500 projets ont bénéficié de soutien au titre du Fonds d'Intervention Régional. Ces dossiers soutenus par la Région émanent d'acteurs locaux très divers : des communes, des associations, des fondations dans des domaines très diversifiés. Pour plus de la moitié d'entre eux, il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons.

Aussi en 2025, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation de la vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

Les initiatives précieuses de nombreux acteurs associatifs bretons contribuent au « bien vivre » partout en Bretagne. Dès lors, le Fonds d'Intervention Régional continuera à être mobilisé pour faciliter leurs concrétisations au service des Bretonnes et des Bretons.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

116 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

990 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

116 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

990 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme 905

Information et promotion

\\ Raison d'être du programme

Le programme 905 est celui permettant à la Région de rendre compte de son action, d'informer les Bretons et les Bretonnes sur les politiques publiques et de leur permettre d'accéder à leurs droits. Il rend enfin possible les actions de citoyenneté.

\\ 2025 en actions

Au cours de l'exercice 2025, dans une logique de rationalisation de moyens dévolus à l'information et à la promotion, la priorité sera donnée aux actions de communication et d'information portant sur les réalisations de la collectivité et sur l'amélioration de l'expérience usagers.

→ Une offre digitale renforcée

La Région est propriétaire d'un important domaine, en partie concédé. En 2025, Bretagne.bzh et les sites des marques de la Région s'enrichiront d'un module expliquant toutes nos règles de gestion domaniale, permettant la consultation de nos annonces, uniformisant nos règles de gestion et proposant des téléservices. Ce module facilitera également les demandes d'autorisation de tournage et sera partagé avec les concessionnaires portuaires et aéroportuaires.

Les actions engagées pour lutter contre les cyberattaques seront encore renforcées et des outils de communication prenant le relai de nos sites en cas d'indisponibilité seront mis en œuvre.

Le moteur de recherche de nos sites sera amélioré par plus de personnalisation des résultats éclairée par les parcours usagers, par ses résultats simplifiés et par une meilleure ergonomie.

Le socle technique de notre guide des aides régionales et européennes sera refondu pour plus de stabilité, une plus grande ergonomie et pour accompagner le travail de marketing de nos dispositifs, allant notamment dans le sens d'un regroupement.

Un espace connecté, commun à tous nos sites et interfacé avec mon-compte.bzh permettra d'améliorer l'expérience utilisateur qui pourra enregistrer des favoris et des recherches ou personnaliser son expérience.

Une nouvelle version du site Breizhgo sera mise en ligne. Elle sera plus ergonomique, plus *responsive* et plus servicielle et permettra la personnalisation des contenus par les usagers. Une eBoutique sera également proposée.

La stratégie Social media de la Région poursuivra ses déclinaisons en 2025. Après l'apparition de nouveaux formats, les contenus évolueront substantiellement pour mieux communiquer sur les priorités politiques de la collectivité et mieux incarner l'action de la Région.

→ Des citoyens informés sur l'action de la Région

▪ Magazine B

Le magazine B poursuivra sa parution en 2025 et connaîtra ses premières adaptations faisant suite à une étude de lectorat.

▪ Scroll, le nouveau média de la Région dans les lycées

En 2025, l'expérimentation de l'affichage dynamique dans les lycées se poursuivra avec le nouveau média SCROLL pour mieux informer les lycéens en temps réel, et répondre aux défis d'accessibilité de l'information. L'information est diffusée directement sur les écrans déjà existants en reprenant les codes des réseaux sociaux.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

40 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

4 667 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 789 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Différents contenus seront diffusés : - Information sur les métiers avec IDEO, - Information sur les politiques publiques de la Région et les services en direction des jeunes - Sensibilisation à la santé physique et mentale en partenariat avec l'ARS Bretagne - Décryptage de l'actualité avec des vidéos en partenariat avec Le Monde - Actualités locales avec des articles et portraits de jeunes bretons en partenariat avec Le Télégramme et Ouest France.

▪ **Serious game sur la découverte de l'Union européenne pour les lycéens et lycéennes**

Dans le cadre de la sensibilisation au plus grand nombre à la construction européenne, la Région souhaite adapter ses moyens au profit du développement d'outils en ligne d'information à destination des jeunes.

« Chronicles of Europe », nouveau jeu pédagogique numérique sur la découverte de l'Union européenne à destination des jeunes (15-29 ans) permettra de développer la citoyenneté européenne en Bretagne

→ **Rendre l'action de la Région plus visible sur les territoires**

Plusieurs contrôles du respect des obligations des bénéficiaires d'aides régionales ont été assurés au cours de l'année 2024 et le seront à nouveau en 2025. Ces études montreront l'hétérogénéité des situations selon les politiques publiques et la nature des bénéficiaires. Des actions seront engagées pour monitorer et améliorer substantiellement ces taux, comme la simplification et l'augmentation de la taille des supports, l'envoi centralisé par le biais d'un ESAT des supports aux bénéficiaires après chaque réunion de la Commission permanente, l'obligation de versement d'une preuve de visibilité lors de la demande de versement du solde...

La Région renforcera également ses campagnes locales autour de projets structurants à l'échelle d'un EPCI ou d'une commune (augmentation ou création de dessertes BreizhGo, opérations immobilières ou de travaux : clapet du Boël, terminal du Naye, gare maritime de Brest, travaux dans les lycées...). Elle renforcera sa communication sur son offre de service dans ses implantations territoriales (Maison de la Bretagne). Plus que jamais, la Région sera présente et visible sur les territoires, au plus près des Bretonnes et des Bretons.

→ **Des événements à fort impact**

Du 29 au 31 janvier 2025, la Région organisera les sélections régionales de la Compétition des métiers à Saint-Brieuc avec plus de 40 métiers en démonstration. Au-delà d'une compétition, un événement de mise en avant de talents des jeunes bretonnes et bretons, un temps de valorisation des métiers et une formidable opportunité pour s'informer et s'orienter.

En juillet, le Grand Départ Bretagne du Tour de France Femmes avec Zwift (3 étapes) et 2 étapes du Tour de France se tiendront en Bretagne.

Les transitions seront à l'honneur à Brest en avril avec le salon FOWT, le rendez-vous international des acteurs de l'éolien flottant.

Les salons Entreprendre dans l'Ouest, SPACE ou encore le Forum économique breton seront autant d'opportunités pour échanger avec les acteurs de l'économie et les entrepreneurs, et présenter les actions régionales en faveur de l'économie.

→ **Des actions de sensibilisation en hausse**

Plusieurs feuilles de route ou politiques régionales adoptées par le Conseil régional prévoient la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du Grand public pour sensibiliser les citoyens aux transitions. Ainsi, les campagnes « Mangeons breton » visant à la consommation des produits agricoles et de la pêche bretons, « Préservons la ressource en eau » appelant à l'utilisation frugale de la ressource, « Donnons une seconde vie à nos objets » en faveur du réemploi, « Vous aussi, devenez bénévole » visant à entretenir et faire fructifier cette particularité de la force du bénévolat en Bretagne, et une nouvelle sur la sensibilisation à la pratique du vélo seront proposées aux Bretonnes et aux Bretons.

▶▶ **Une très bonne perception des Bretons à l'égard de la Région ***

32% des Bretonnes et des Bretons identifient d'une manière précise les compétences régionales contre 19% en moyenne en France, devant l'Occitanie (22%), le Grand Est (21%) et l'Île-de-France (20%)

92% des Bretonnes et des Bretons juge l'action de la Région très positive ou positive quand ce taux s'élève en moyenne à 78% en France. La Bretagne arrive en tête des Régions françaises, devant l'Occitanie (84%), les Pays de la Loire (83%) et les Hauts-de-France (82%).

87% lui font confiance contre 67% en moyenne pour les Régions françaises. Elle se hisse à nouveau en tête des Régions devant les Hauts-de-France (78%) et l'Occitanie (72%).

* Etude CSA menée du 8 au 19 avril 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 1010 habitants et de 2018 français hors Bretagne âgés de 18 ans et plus

Programme 906

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

L'objet de ce programme est d'offrir aux membres des assemblées et aux agents, l'ensemble des moyens (locaux, mobiliers, transport, restauration...) et des conditions pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la Région Responsable qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental généré. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, la territorialisation de l'administration et la poursuite des projets qui en découlent en matière d'implantations locales ainsi que le niveau d'exigence développé ci-avant, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

\\ 2025 en actions

✓ **Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement**

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux d'investissement (de grande ampleur comme de remplacement d'équipements) et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux menés en régie.

Après l'inauguration du Tribunal de Pontivy en septembre 2024 et la finalisation de l'opération de restructuration des bâtiments B2-B3 sur le site de Carhaix – Kerampuilh pour la fin 2024, l'année 2025 verra l'achèvement de la construction du Centre fluvial de Saint-Perreux. En parallèle, d'autres projets entreront en phase travaux comme à Lorient pour l'opération de mise en accessibilité et recomposition du site, au Centre fluvial d'Evran pour l'extension du centre (afin d'améliorer les conditions de travail et la performance énergétique du site), et aussi au Centre fluvial de Pontivy pour son agrandissement (besoin de vestiaires suite à la féminisation des équipes et nouvelle implantation de la forge hors de l'atelier EMAT). Le schéma directeur immobilier tertiaire pour la période 2023-2028 dont la mise à jour est présentée en session de décembre 2024 vient consolider les enjeux de la stratégie immobilière et de sa déclinaison opérationnelle et dans ce cadre, l'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle de trois ans est proposée.

Sur les sites rennais, l'année 2025 sera tout particulièrement impactée sur le site de Patton par la poursuite du remplacement des unités et des centrales de traitement d'air dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, ainsi que des études pour l'évolution des locaux de restauration. Sont également budgétés le lancement d'études relatives à la reprise du dispositif de chauffage à Beaulieu, ainsi que des travaux comme la modernisation des salles du rez-de-chaussée de Patton, la poursuite de la mise en conformité de la sécurité, la modernisation audiovisuelle de l'hémicycle à Courcy, et la transformation de la salle du FRAC pour des enjeux de conservation des œuvres.

Sur l'ensemble du territoire, la Région poursuivra les opérations engagées, à différents stades d'avancement, avec notamment :

- la poursuite des études en vue de la restructuration complète du site de Quimper,
- le lancement des travaux pour l'aménagement du site Sainte-Barbe à Saint-Brieuc (suite à la phase préalable de dépollution-déconstruction),
- le démarrage de l'opération de remise à niveau au centre de Châteaulin (suite aux études réalisées en 2024).

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2025 à 2027 une autorisation de programme de

14 545 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

13 575 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 035 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 085 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En matière de gros entretien renouvellement et de travaux de maintenance, le volume des interventions est en nette augmentation à la suite de la montée en puissance de la prise en charge en direct du patrimoine tertiaire. Une enveloppe est à ventiler entre les services immobiliers, avec une enveloppe dédiée aux agents de maintenance du patrimoine itinérants et aux techniciens maintenance en patrimoine, pour prendre en charge toutes les opérations « propriétaires » ou « employeur », ainsi que tout imprévu. Par ailleurs, une enveloppe spécifique est prévue pour l'achat de détecteurs de gaz en fin de vie.

Côté fonctionnement, à la suite de la prise en charge directe de l'entretien et de la maintenance des bâtiments tertiaires par les agents sur le territoire, le budget est en augmentation concernant les lignes d'entretien et de réparation de bâtiments, ainsi que de fournitures ; cette organisation contribue à maintenir notre patrimoine bâti en bon état. De plus, le début d'année 2025 sera marqué par le renouvellement des marchés de nettoyage, de celui d'assurances en dommages aux biens ainsi que du marché d'énergie pour la fourniture en électricité et gaz. Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2025, sera prise en charge la Maison de la Bretagne à Bruxelles (en termes de loyer, charges et taxes).

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2025, la collectivité poursuit l'acquisition de mobilier afin de finaliser les implantations sur les différents sites ainsi que le réaménagement de certains espaces sur le site de Patton. Les mobiliers supplémentaires sont acquis prioritairement en conformité avec les dispositions de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : reconditionnement, surcyclage, etc.). Le massicot de l'atelier de reprographie sera remplacé et une machine de découpe sera achetée pour la signalétique, achats qui n'ont pu être effectués en 2024.

Enfin, comme les contrats arrivent à leur terme au cours de 2025, il est budgété le renouvellement des contrats pour les machines du courrier (machine mise sous pli, machine à affranchir, ouvreuse).

→ Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs

La Région poursuit l'optimisation de son parc roulant avec un budget consacré pour l'essentiel à son renouvellement (principalement par des véhicules hybrides et électriques, ainsi que des vélos et scooters électriques) et à son entretien.

Le parc roulant composé de 463 véhicules de moins de 3,5t accompagne notamment l'implantation d'équipes territorialisées en place ainsi que les nouvelles. Pour 2025, il est à noter un budget en légère baisse par rapport à 2024 pour les véhicules qui permet de répondre d'une part, au besoin de remplacement de 46 véhicules (avec des kilométrages élevés et/ou rencontrant des problèmes mécaniques récurrents) et d'autre part, à l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique. En effet, il est privilégié l'achat de véhicules à faible émission (VFE, c'est-à-dire véhicule électrique et hybride rechargeable) pour répondre aux obligations règlementaires (pour les collectivités territoriales selon la loi LOM, à partir de 2025, la part minimale de véhicules renouvelés annuellement en VFE, doit être de 40%, contre 30% au titre de l'année 2024).

Quant à l'achat de vélos et scooters électriques, le budget 2025 demandé est moins conséquent également. Il permettra le remplacement de 20 vélos arrivant en fin de parcours, l'acquisition de deux nouveaux supplémentaires, l'équipement du centre de Mons d'un vélo cargo et l'achat de 3 vélos pliants pour favoriser la mobilité et les déplacements des agents. Pour ce qui est des scooters, il s'agira de poursuivre le remplacement des modèles thermiques par des modèles électriques, soit 7 scooters pour les Canaux/Vilaine – Canal d'Ille et Rance (VIR).

Les frais liés à l'entretien des véhicules pour certains vieillissants ainsi que les prix des carburants toujours élevés conduisent à augmenter le montant des crédits alloués sur ces postes (par rapport aux années 2023 et 2024), en particulier pour les dépenses relevant des frais de maintenance des véhicules. De plus, le renouvellement du marché d'assurance, et plus spécifiquement celui de la flotte automobile à compter du 1^{er} janvier 2025 nous conduit à une hausse substantielle de la cotisation annuelle. Enfin, il est budgété l'équipement des véhicules de service avec des boîtiers de télémessure.

Pour ce qui concerne les déplacements professionnels dans leur ensemble, malgré la généralisation du recours au travail en distanciel, le niveau de déplacement reste important, en particulier les dépenses de train et d'hôtel (en lien avec l'inflation).

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées sur cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier.

Programme 907

Systemes d'information

\\ Raison d'être du programme

Le système d'information (SI) est un élément central de toute organisation. Il est basé sur différents composants regroupés dans trois catégories principales :

- Un socle d'infrastructures (serveurs physiques et virtuels, cloud, outils de sauvegarde, de sécurité, de supervision, etc.)
- Des logiciels applicatifs, portails et plates-formes pour les usagers
- Des outils matériels et logiciels collaboratifs du quotidien (PC, Smartphone, bureautique, etc.)

La performance et l'efficacité des agents de la Région dans la mise en œuvre des politiques publiques est très dépendante de la qualité du Système d'Information. La sécurité du Système d'Information est donc fondamentale.

Le programme 907 finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la collectivité et participe à la transformation numérique de l'administration régionale, en cohérence avec le projet d'administration #TransBreizh.

\\ 2025 en actions

→ Mettre en œuvre le nouveau Schéma Directeur du Numérique (SDN) sur la période 2023-2027

Le SDN instaure des principes et des règles d'urbanisation du SI. Il vise à construire un système intégré, évolutif, sécurisé et performant, et une offre de services adaptée, à destination des agents de la Région et des usagers du service public. Il permet d'aligner et de coordonner le travail entre la DNSI et les Directions métiers dans le but d'éviter les problèmes de divergences techniques, d'interopérabilité, d'évolutions et de manque de visibilité sur les projets. Le SDN s'appuie sur la nouvelle organisation ainsi que la refonte des processus clés pour accompagner les métiers aux changements, sécuriser le SI, proposer des stratégies servicielles globales, de collaboration, de dématérialisation et améliorer la gouvernance et le pilotage des projets SI.

Le SDN décline la stratégie de ces feuilles de route en matière de systèmes d'information. Il vise à couvrir l'intégralité des périmètres opérationnels en matière de numérique.

Plusieurs sujets y sont ainsi abordés et traités tels que le plan de reprise d'activités, le développement des outils collaboratifs ou bien encore l'élargissement du schéma directeur de la dématérialisation.

→ Maintenir et exploiter les systèmes d'information

Le maintien et le développement de nos systèmes d'information mobilisent la part la plus importante des crédits de ce programme tant en investissement qu'en fonctionnement.

En investissement (AP), les inscriptions de crédits pour le périmètre de l'administration régionale et des lycées publics totalisent 6,9 M€, dont 1,2 M€ dédiés au financement de matériels informatiques ; 1M€ pour des équipements d'infrastructure et de téléphonie ; 1 M€ pour des prestations de maintenance évolutive et de développement logiciel.

En fonctionnement (AE), les crédits indispensables au maintien en conditions opérationnelles et au développement du SI sont estimés à 15,9 M€. Il s'agit de dépenses de prestations de services (4 M€) ; de maintenance corrective et d'abonnement à diverses solutions logicielles en mode SaaS (3,2 M€) ; de frais d'hébergement, de support pour l'infrastructure et de télécommunications (2,4 M€). Le modèle

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

6 860 900 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

15 894 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 860 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

15 894 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

économique des contrats de mise à disposition de ressources informatiques s'appuie, chaque année davantage, sur des abonnements annuels entraînant ainsi un besoin plus important de crédits en autorisation d'engagement.

→ **Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice dans les lycées publics des réseaux Éducation Nationale, agricole et maritime**

Les crédits concernant les lycées publics sont estimés à 1.5 M€ en investissement et 3.1 M€ en fonctionnement. En investissement ces crédits financent principalement les équipements pour mettre à niveau et développer les réseaux informatiques (1 M€) ainsi que les remplacements de matériels en panne ou obsolètes (400 k€). En fonctionnement, ils couvrent les dépenses de prestations récurrentes et de renforts (690 k€), les frais d'hébergement, d'abonnement et de support à diverses solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux des établissements scolaires (1 M€).

Enfin, la Région propose une offre de services d'accès à internet pour apporter un meilleur service à ses établissements scolaires et permettre de centraliser leurs systèmes d'information. Une centaine de lycées publics bénéficient de ce service. Ils sont raccordés via un réseau de collecte régional s'appuyant sur le réseau ultra haut débit (RUHD) porté par Mégalis Bretagne. Le coût annuel de ce dispositif s'établit à 1,4 M€ en frais de télécommunications.

→ **Accompagner les projets informatiques de l'administration en lien avec les priorités régionales**

Le programme 907 supporte les dépenses permettant l'adaptation de notre système d'information aux besoins des politiques régionales. Il finance les projets initiés par les différentes directions en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité et du schéma directeur numérique (SDN). En termes de crédits, ces projets représentent une part importante du budget de ce programme, à hauteur de 2.9 M€ en autorisation de programme (42%) et 4,2 M€ en autorisation d'engagement (26%).

Il convient de poursuivre la feuille de route du déploiement initié en 2023 des nouveaux outils collaboratifs commercialisés par Microsoft (M365) auprès de l'ensemble des agents et élus, et d'acculturer les équipes à ces nouvelles fonctionnalités. Ce travail est piloté par la direction à la transformation. La charge financière pour 2025 est évaluée 2.1 M€ en autorisation d'engagement dont 1.6 M€ de frais d'abonnement à la solution Microsoft.

De même, depuis la rentrée scolaire 2022, la tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement est appliquée dans les lycées publics. Les établissements disposent désormais de fonctionnalités pour le traitement des dossiers des familles et d'une interface avec les outils de gestion et d'accès à la restauration.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'outil de gestion de la relation usager (Customer Relationship Management -CRM) qui permettra de gérer les interactions entre la Région et ses usagers dans un souci d'efficacité et de qualité des services rendus et d'amélioration du partage d'informations entre la Région et ses partenaires extérieurs, la charge financière pour 2025 totalise 660 k€ en autorisation d'engagement.

D'autres projets seront également accompagnés en 2025, parmi lesquels on citera la refonte du SI pour la formation continue (965 k€ en AP et 318 k€ en AE), l'amélioration du SI Ressources Humaines (75 k€ en AP et 81 k€ en AE), le remplacement de l'outil de gestion du patrimoine utilisé par la direction de l'immobilier (660 k€ en AP et 60 k€ en AE) ou bien encore la mise en œuvre du « plan canaux » (300 k€ en AP et 75 k€ en AE) et la dématérialisation de la gestion des documents (256 k€ en AE).

Programme 908

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. À ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

\\ 2025 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La préparation du BP 2025 s'inscrit dans un contexte de poursuite de la structuration de l'intervention de la direction de la transformation autour de 4 axes majeurs, au service de la collectivité, et validés dans le cadre de son projet de direction :

- L'innovation
- La transformation, avec un engagement fort sur la relation usagers
- L'organisation
- La communication et la documentation

Au-delà des missions permanentes de communication interne et de veille et documentation, au fur et à mesure de sa croissance, la direction s'est positionnée comme pilote ou accompagnante de démarches de transformation structurantes pour la collectivité, ce qui a fortement impacté son activité au cours de l'année 2023-2024 :

- Accompagnement des projets de directions (19 directions accompagnées et coordination de la démarche) et contribution à la gouvernance du projet d'administration
- Déploiement de la solution CRM qui sera utilisé dans toute la collectivité
- Déploiement de la suite M365 et plus spécifiquement de Teams
- Phase de transition pour le Ti Lab, sur le pilotage des projets (fin d'une « génération » de projets et début d'une nouvelle) comme sur sa gouvernance
- Lancement des Escales Managériales, programme d'appui à la fonction managériale conçue dans la continuité du forum des managers de juin 2023 en lien avec la direction des ressources humaines
- Réflexion sur les modèles hybride d'action au service de l'intérêt régional (fondation) et signature d'une convention avec La Poste ciblée sur les enjeux d'innovation et d'amélioration de l'accès au service public régional
- L'animation des communautés *La pépinière du collectif* (réseau de facilitateurs) et *Coop'ilotés* (réseau de pilotes de projets)

Comme lors des années précédentes, la contribution à ces démarches nécessite une forte implication des membres de la direction, ainsi que le recours à des prestataires, qui apportent une expertise et un regard extérieur nécessaires aux projets, et qui amplifient la capacité d'intervention de la direction.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

2 564 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 594 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En 2025, la direction, en plus des missions « courantes », est attendue sur plusieurs enjeux majeurs dont :

- **La livraison de la solution de CRM** Contact tout au long de l'année, en veillant à un bon taux d'adhésion de la part des usagers, ce qui implique un travail important sur le recueil des besoins, la montée en compétence et l'accompagnement au changement.
- **Au-delà du CRM, sur la montée en puissance de la Relation Usagers** comme enjeu prioritaire pour la Région, en commençant à structurer le pilotage de sa qualité et se gouvernance.
- **Une contribution active à la démarche « Trajectoire des effectifs »** notamment sur le volet organisationnel, la simplification des processus et la mutualisation des compétences.
- **Le développement et l'ancrage des Escales Managériales, ainsi que des communautés apprenantes pilotées** par la direction : Pépinière du collectif, Coop'ilotés, groupes de co-développement, « dépatouillages ».
- **Relancer une dynamique autour des enjeux de transformation numérique**, en contribuant notamment à l'acculturation des agents et l'expérimentation de cas d'usages sur l'IA, et en continuant à diffuser les usages numériques collaboratifs permis par Teams notamment.
- **En s'appuyant sur le Ti Lab, diffuser plus largement et avec plus d'ambition les approches de l'innovation publique** (expérimentation, droit à l'erreur, pluridisciplinarité...), avec une attention particulière portée aux enjeux de proximité et de dialogue avec les citoyens.
- Aller au bout de l'expérimentation avec La Poste sur la « rematérialisation » des services publics via la vente de billets de train dans plusieurs bureaux de poste.

→ Mettre à disposition des ressources documentaires

Le programme 908 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques). Les ressources documentaires offrent un socle de connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires, et sur le rayonnement de l'action du Conseil régional. Les perspectives pour 2025 sont de d'ajuster l'adéquation de l'offre aux besoins des agents usagers (en lien avec l'étude en cours sur les pratiques informationnelles des agents) et de poursuivre la programmation d'animation (conférences, ateliers, interventions collègues) au sein de la Ruche, dont l'expérimentation est plébiscitée par les agents...

→ Piloter la politique d'achat et la mise en œuvre du nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et animer la centrale d'achat régionale Breizh Achats

Adopté en décembre 2022, le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats (marchés publics et concessions), lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 300 millions d'euros.

Les objectifs de cette politique d'achat renouvelée se traduisent par 3 chantiers transversaux :

- Garantir durablement la performance et l'innovation ;
- Accélérer les transitions écologiques et sociales ;
- Mobiliser les acteurs bretons.

Pour chacun de ces 3 chantiers, 4 objectifs sont identifiés et décrivent, avec précision, les moyens mis en œuvre et les bénéfices attendus, bénéfices mesurés à l'aide de 40 indicateurs d'évaluation (21 engagements chiffrés et 19 engagements de publication).

L'évaluation de l'atteinte des objectifs est, quant à elle, réalisée grâce à l'Observatoire des données de l'achat public lancé en mai 2022, lequel sera complété en 2025 de l'ensemble des données intéressant les délégations de service public.

2024-2025 marquera une certaine rupture par rapport aux derniers exercices avec les premiers renouvellements de marchés dédiés à l'achat de denrées alimentaires lancés par la centrale d'achats régionale « Breizh Achats » au bénéfice des EPLE lycées et collèges bretons.

D'autres démarches seront finalisées permettant la mise en œuvre du SPASER telles que le développement de l'outil « silex » (programmation des achats, évaluation de besoin, ...) et la fin du déploiement du progiciel Marco.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficience rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. L'année 2025 verra se poursuivre les projets de renforcement du pilotage global des ressources en lien avec les objectifs stratégiques de la collectivité afin de mieux quantifier et qualifier les services aux usagers sur l'ensemble des politiques publiques et mesurer l'efficience des moyens mobilisés. Les travaux engagés depuis deux ans dans la structuration du système d'information décisionnel permettront de développer de nouveaux tableaux de bord de pilotage des politiques publiques.

La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la mise en œuvre des transitions favorables au climat s'accompagne d'une démarche de budgétisation verte permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de son action.

Enfin, pour sécuriser ses dispositifs de maîtrise des risques, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne et développe les lignes de contrôle interne permettant de garantir la fiabilité des processus métiers et d'exécution financière.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 908 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens. De ce point de vue-là, le nouveau marché de prestations juridiques de la collectivité entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Programme 909

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2025 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2025, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2025, le service de la dette devrait poursuivre sa progression en investissement, compte tenu de la montée en puissance des remboursements *in fine* d'emprunts obligataires et malgré une évolution contenue de l'encours.

En fonctionnement, une augmentation des frais financiers est attendue, corollaire de l'augmentation de l'encours et malgré une légère normalisation de taux après la forte augmentation observée en 2022. À titre d'exemple, début 2022 l'Euribor 3 mois se situait en territoire négatif à environ -0,5% alors qu'il est attendu à 2,6% en moyenne sur 2025 (contre 3,6% en 2024). Concernant les taux longs, le taux de swaps 10 ans/Euribor 3M ne dépassait pas les 0,3% début 2022 alors qu'il est attendu à 2,4% en moyenne sur 2025 (contre 2,6% en moyenne sur 2024).

Ce contexte de taux devrait se traduire par une augmentation des intérêts de dette estimée à environ 0,7 M€.

\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

113 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

46 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Obtenir les meilleures conditions financières

La Région a obtenu en 2024 une nouvelle enveloppe de 190 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement des travaux dans les lycées. Elle a également obtenu un complément de financement de 32 M€ auprès de la Banque des Territoires sur le contrat signé en 2023 pour le financement des rames TER.

Pour le reste du besoin de financement, les émissions obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient compléter les principales sources de financement sur l'exercice 2025.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2025 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

En 2024, la Région a ainsi contractualisé trois opérations de swap à taux variable sur des encours anciens pour un montant total de 70 M€.

→ Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

Ainsi et malgré la consolidation de 50 M€ d'emprunts bancaires en 2022, la part de ce type de financement reste marginale et ne représenterait à date que 4,6% de l'encours à fin 2024, dont 4,13% pour le seul établissement ARKEA.

La part des emprunts obligataires baisserait à 58% et constitue toujours le mode de financement dominant.

Avec 70 M€ de nouvelles consolidations, la banque européenne d'investissement (BEI) passerait à 27% et la Banque des Territoires à 10% compte tenu des 45 M€ qui pourraient être réalisés fin 2024.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à contenir le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Pour autant et compte tenu du contexte exceptionnel de taux historiquement bas ces dernières années, il a été décidé en 2021 de déroger à ce principe et d'augmenter la part à taux fixe. A l'inverse, la très forte progression des taux depuis 2022 a conduit la Région à contracter ou swapper à taux variables l'intégralité de ses nouvelles consolidations de l'année.

Ainsi, le compartiment à taux fixe devrait diminuer et passer fin 2024 à 52% contre 62% fin 2023.

En 2025, la Région adaptera sa stratégie en fonction de l'évolution des conditions de taux et recourra, de la même manière qu'en 2022, 2023 et 2024, à des opérations de swaps de taux si nécessaire.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas a conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Dans ce cadre, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût. Son plafond a été fixé à 350 M€. Les TNCT sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance.

La remontée des taux en territoire positif au cours de l'année 2022, a conduit la Région à cesser d'émettre au-delà de son réel besoin de financement, les émissions représentant désormais un coût et ne générant plus de produit.

Dans ce contexte de taux où chaque mobilisation de fond est dorénavant coûteuse, une gestion plus fine au plus près des réels besoins de financement est désormais recherchée. Elle ne permet cependant pas d'atteindre les résultats et les exigences d'une gestion en trésorerie zéro puisque la Région ne dispose plus des mêmes outils de gestion que par le passé, les emprunts revolving permettant de dégonfler les excédents, n'étant plus proposés par les établissements bancaires traditionnels.

À ce titre, au 31 décembre 2024, le volume de l'encours revolving de la Région s'établirait à date à seulement 4,6 millions d'euros.

Actuellement, le programme de NEU CP n'est couvert qu'à hauteur de 220 M€ afin de diminuer les commissions acquittées sur les lignes de « back-up », le besoin de tirage n'étant pas estimé au-delà de ce montant.

En 2025 et si les besoins l'exigent, la Région pourrait aligner l'autorisation de lignes de trésorerie sur le plafond du programme même s'il est peu probable que les tirages et les contractualisations atteignent ce niveau.

Au BP 2025 et de la même manière qu'en 2023 et 2024, aucun crédit n'a été inscrit en produit financier au titre des émissions de NEU CP. A l'inverse, 2 500 000 € d'intérêts de lignes de trésorerie ou de frais de NEU CP ont été prévus en dépense de fonctionnement.

Mouvements financiers divers

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Il supporte également des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité ainsi que des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\\ 2025 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code de la commande publique lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 4 406 452 € en section de fonctionnement, dont 2 100 000 € au titre des provisions, et de 150 000 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont permis de fixer le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants, de respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€, ont été fixés par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi, il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 748 euros pour 2025 en section de fonctionnement.

→ Contribution au fonds de solidarité régional

La loi de finances pour 2022 a institué un nouveau fonds de solidarité régional (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP). Toutes les régions métropolitaines sont désormais contributrices à ce fonds destiné aux régions d'outre-mer. Le montant du fonds de péréquation est majoré en 2025 de 1,5% de la dynamique de TVA constatée en 2024. Pour avoir la capacité d'honorer la contribution de la Région au fonds de solidarité régional, il est proposé d'inscrire 2 000 000 €.

→ Reversement obligatoire de fiscalité

La fraction de TVA ex-CVAE est versée aux Régions sur la base des prévisions de l'État. Si l'évolution réelle est inférieure à cette prévision la Région doit reverser le trop-perçu. À la date de rédaction de ce rapport, la dynamique de TVA constatée est inférieure aux prévisions. Il convient donc de prévoir une dépense estimée à 3 000 000 € afin d'avoir la capacité de rembourser en 2025 le trop-perçu. À la demande des Régions, la loi de finances pour 2024 prévoit une disposition pour mettre fin à cette anomalie à compter de 2026 et aligner les modalités de perception de la fraction de TVA ex-CVAE sur celle de la TVA -ex-DGF perçue au réel.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

10 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

10 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

90 415 200€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ **Inscrire une provision exceptionnelle pour faire face aux mesures d'économies contenues dans le projet de loi de finances pour 2025**

Le projet de loi de finances pour 2025, en cours de discussion parlementaire prévoit, de faire supporter aux collectivités locales 5 milliards d'euros d'économies. Pour la Région Bretagne l'impact de ces mesures est estimé à 56,5 millions d'euros : 4,4M€ liés à l'augmentation de la cotisation CNRACL, 27,2M€ de ponction des recettes des plus grandes collectivités, 15,3M€ de perte de dynamique de TVA, 2,4M€ de baisse de remboursement du FCTVA, 7,2M€ de baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Dans l'attente des chiffres définitifs qui seront ajustés lors de la première décision modificative de 2025, il vous est proposé de provisionner cette somme.

→ **Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances**

○ **Les dotations aux amortissements**

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. Les dispositions de l'instruction M57 conduisent à des évolutions importantes des prévisions de dotations aux amortissements. À cet égard, pour 2025 un crédit prévisionnel de 410 500 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

○ **La reprise des subventions transférables au résultat**

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2025, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 128 500 000 € dont 40 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

○ **La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées**

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M57. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2025, compte tenu de la montée en charge des dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 158 040 750 €.

→ **Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région**

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 120 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	410 500 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	128 500 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	120 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	158 040 750 €	946	7768

→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettraient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 10 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X](#) regionbretagne | [f](#) regionbretagne.bzh | [@](#) region.bretagne | [in](#) Région Bretagne
www.bretagne.bzh